îlot	4	5	6	total 4+5+6
surface d'îlot	17574 m²	8314 m²	6385 m²	32273 m²
surface d'emprise au sol	10544 m²	4989 m²	5040 m²	20573 m²
surface constructible	23724 m²	11640 m²	15120 m²	50484 m²

bilan des surfaces

Délimitation du PAP	**41877 m²**	=	**100%**
îlots constructibles	**32273 m²**	=	**77%**
Terrains cédés à la commune	**9604 m²**	=	**23%**
Circulation	**7489 m²**		**18%**
rues	4942 m²		
espace pouvant être dédié au stationnement	903 m²		
chemins piéton	1644 m²		
Espaces verts	**9129 m²**		**22%**
espace vert privé	3747 m²		
espace vert public	4020 m²		
espace privé partiellement végétalisé (50%)	1362 m²		

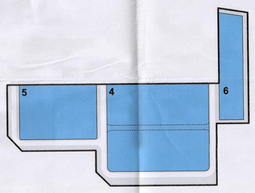

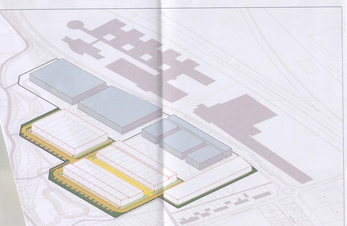

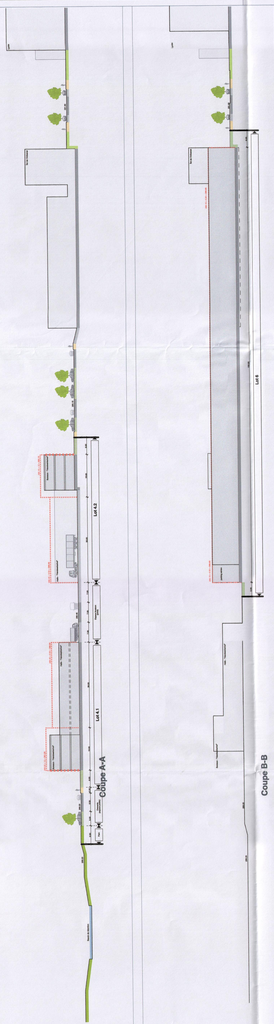

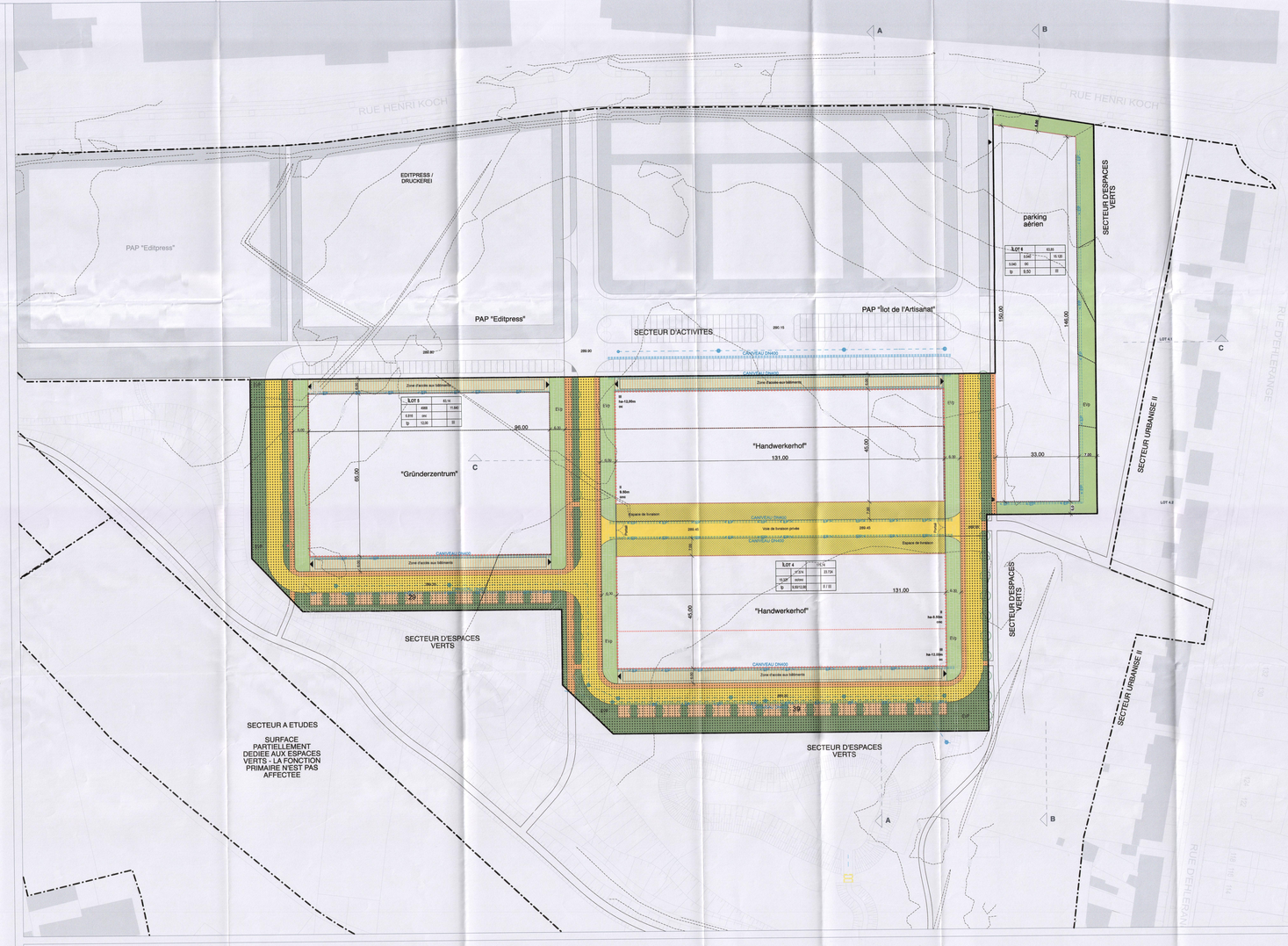

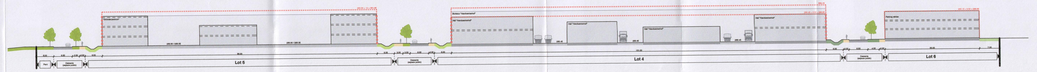

Coupe C-C

Axonométrie réglementaire

Fonds de Plan
Mesurage BEST S.G. s.à.r.l. N° 3595, N° Affaire 20150192
Cadastre numérisé © Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Plan d'implantation LOT01-D Origine: Schroeder & Ass.
Plan topographique Origine: Schroeder & Ass. Metting & Ewen Architectes
Ref/ Tpl de l'Atelier/ Gomm/ N°/Ajout: Christian Bauer & Associés Architectes

Légende - type du PAP :
(Art. 5 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT			surface du lot ou l'îlot (ares)
surface d'emprise au sol (m²) :	max.	min.	surface constructible (m²)
surface du scellement du sol (m²) :	max.	min.	type et nombre de logements
taux de boisé :	max.	min.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions (m)

Délitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III... : nombre de niveaux pleins
- I - S : nombre d'étages en retrait
- S + I : nombre de niveaux sous combles
- S + I : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- h/c+ : hauteur à la corniche de x mètres
- h/a+ : hauteur à l'acrotère de x mètres
- h/f+ : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions
- ec : constructions en ordre contigu
- onc : constructions en ordre non contigu
- x m/i : maisons isolées
- x m/j : maisons jumelées
- x m/b : maisons en bande

Types et nombre de logements
- x-a : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de Toitures:
- fp : toiture plate
- fp 3°/5°/7° : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- : orientation du faîte

Implantations des immeubles
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitations des lots/parcelles:
- lot projeté
- lot projeté
- délimitation du PAP
- terrains cédés au domaine public communal *

Degré de nécité des fonctions:
- min m² : pourcentage minimal en surface constructible brute à définir au logement par construction
- m² - m² : pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
- : pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp : espace vert privé
- EVp : espace vert public
- AJP : aires de jeux ouverte au public
- rues
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / pistes cyclables / zone piétonne
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à lâcher de pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Eléments complémentaires à la légende-type PAP
(Art. 7 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)
- espace privé partiellement végétalisé (50%) - revêtement drainant
- espace de livraison - revêtement drainant
- élément de disimulation (clôture / palissade / mur végétalisé) - h min = 4.50 mètres
- endroit des accès des voitures possibles
- * sous le statut de la convention-cadre de l'Etat avec le syndicat ZARE

1. VOTE PROVISOIRE COMMUNE / RÉSOLUTION
2. VOTE DEFINITIF COMMUNE / RÉSOLUTION
3. APPROBATION MINISTRIELLE / RÉSOLUTION

Toutes les cotes sont à vérifier sur chantier. Toute incohérence doit être immédiatement signalée à l'architecte. En cas d'erreurs ou d'omissions, les plans ne seront pas considérés comme valables. Les plans ne sont pas contractuels mais à consulter. Les plans ou détails d'entreprises ne sont valables qu'avec le cachet d'approbation de l'architecte.

Les hauteurs sont indiquées par rapport aux niveaux finis, sauf mention contraire.

Niveau ± 0.00 = N.T. du rdc = 290.15 TDN

DATE	NOTICE
	J
	I
	H
	G
	F
	E
	D
	C
	B
	A

MAITRE D'OUVRAGE: **SYNDICAT INTERCOMMUNAL Z.A.R.E.**
B.P. 74, L-4001 Esch/s/Alz. T. (+352) 26 19 70 70, F. (+352) 26 19 70 99, zare@pt.lu

ARCHITECTE: **CHRISTIAN BAUER & ASSOCIES ARCHITECTES**
127, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, T. (+352) 26 48 26 48, F. (+352) 26 48 26 49, cba@cba.lu

PROJET: **SOMMET 2012**
RUE HENRI KOCH
L-4354 ESCH SUR ALZETTE

Référence 7830/136
Le présent document appartient à l'un des plans d'approbation du 05.07.2016
Le Bourgmestre Président
Vito Cecchini

CONTENU DU PLAN: MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP "NOUVEAU QUARTIER"
Plan Réglementaire

PHASE: PAP

DESSINE PAR	CONTROLE PAR	APPROUVE PAR	ECHELLE
CBE / 15.03.2016	CBE / 15.03.2016	MF/ 15.03.2016	1:500

IMPRIME: 13.10.16 | FORMAT: 1800 x 841 MM | NUMERO DU PLAN: 1017 AR 1 LP -- 002 --